

AIDE MÉMOIRE DOSSIER ANS

Documents Incontournables

- Affiliation Fédérale
- Rapports d'activités et financiers validés à la dernière Assemblée Générale
- Projet Associatif
- RIB de l'association

- Pour les clubs financés en 2023 : bilan à date des projets 2023 (compte-rendu financier à saisir sur LeCompteAsso)

1

Dépôt des actions 2024

- Proposer un budget équilibré
- Période de réalisation de votre action : doit commencer en 2024, peut être terminée, en cours ou non commencée au moment de la demande
- Adéquation entre le projet associatif et la demande déposée
- Cohérence de la demande avec la note fédérale
- Proposer des indicateurs permettant d'évaluer votre action
- N'oubliez pas de valoriser le temps des bénévoles mobilisés sur vos projets

2

Nombre d'actions

- 1 projet peut contenir plusieurs actions :
- 3 actions maximum pour les clubs

3

Compte-Rendu Financier

Indiquer le bon montant de l'aide ANS obtenue en 2023 par action dans le bilan financier ; retrouvez vos notifications dans LeCompteAsso

4

Seuil Financier

Votre demande doit atteindre un seuil minimal (selon votre territoire) pour être traitée :

- > 1500€ demande minimale pour l'ensemble du dossier
- > 1000€ demande minimale pour l'ensemble du dossier pour les clubs **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) - Contrat de Relance et de Transition écologique Rurale (CRTE)**

5

Code Subvention Ligue de Bretagne

Code à saisir pour rechercher la subvention sur le Compte Asso pour le PSF 2024

6

1194